

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

2019-09-11-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 11 septembre 2019 à 19 h, aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Est absent :

M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
--------------------------	-----------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

On souhaite la bienvenue au nouveau maire de Saint-Simon, M. Richard Caron, et on fait un tour de table pour la présentation de chacun.

2019-09-11-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
4. Administration
 - 4.1 Autorisation à signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques
5. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 5.1 Résolution d'appui concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ
6. Correspondances
 - 6.1 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière d'adhérer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Basques
 - 6.2 Demande d'appui de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.
 - 6.3 Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le MSSS
 - 6.4 Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Luce pour une demande d'aide financière au FARR relative à une étude du potentiel microclimatique viticole
7. Divers
 - 7.1 Séance du Comité administratif du 9 octobre 2019
 - 7.2 Tour Telus : Rencontre avec M. Schneider Jean
 - 7.3 Demande de subvention au député M. Denis Tardif
8. Prochain Conseil, le mercredi 25 septembre 2019 à 19 h 30 à Sainte-Rita
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-09-11-3

3. PRÉSENTATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

M. Denis Lauzier, préventionniste du service des incendies de la Ville de Trois-Pistoles, présente en détail les actions approuvées par résolution des municipalités et de la MRC des Basques dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en vertu de la Loi sur la sécurité incendie. Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC du 25 septembre.

M. Simon Lavoie arrive à la rencontre à 19 h 12.

D'autre part, la candidate du Parti conservateur du Canada dans la circonscription Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Mme Nancy Brassard Fortin, était de passage pour se présenter et pour répondre aux questions des maires.

2019-09-11-4

4. ADMINISTRATION

2019-09-11-4.1

4.1 Autorisation à signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques

Une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le directeur général, M. Claude Dahl, à signer la convention d'aide financière en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Étant donné que les maires n'ont pas pris connaissance de ladite convention dans son intégralité, le sujet est reporté à la séance du Conseil de la MRC du 25 septembre 2019 en vue de l'adoption.

2019-09-11-5

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

2019-09-11-5.1

5.1 Résolution d'appui concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a reçu le 25 juin 2019 une demande d'appui de l'entreprise David Gosselin 2013 inc. concernant une demande d'autorisation transmise à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande initiale vise essentiellement à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour un usage commercial forestier, deux parties du lot 5 547 495 de la circonscription foncière de Témiscouata sur une superficie totalisant 3 080 mètres carrés (1 380 et 1 700 mètres carrés);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite plus précisément utiliser cet espace pour le stationnement de ses équipements forestiers afin d'offrir des services de coupe de bois, de débroussaillage et de construction de chemins forestiers, mais aussi de drainage agricole;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis le 4 juin 2019 une orientation préliminaire concernant cette demande en précisant que « si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée »;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cette orientation préliminaire, le demandeur a retranché 2 270 mètres carrés de superficie demandée pour ainsi atteindre 810 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est conforme aux orientations et objectifs prévus au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE dans sa nouvelle mouture, le projet n'exerce pas pressions additionnelles sur le milieu dans le contexte où les possibilités d'utilisation de cette parcelle de 810 mètres carrés à des fins agricoles sont très faibles;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle possède les caractéristiques d'un sol agricole de classe intermédiaire (4) et est actuellement l'hôte d'utilisations à des fins autres qu'agricoles (stationnement et hangar);

CONSIDÉRANT QUE la demande n'engendrera aucune contrainte aux activités agricoles des alentours;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aurait pas comme impact de mettre en péril la protection et la mise en valeur des sols à bons potentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'aura pas comme effet d'ajouter de contraintes supplémentaires relatives à l'établissement de normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par David Gosselin 2013 inc. consistant à utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 5 547 495, soit pour un usage commercial forestier sur une superficie totalisant 810 mètres carrés.

ADOPTÉE

2019-09-11-6

6. CORRESPONDANCES

2019-09-11-6.1

6.1 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière d'adhérer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Basques

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a adressé une demande à la MRC des Basques afin de procéder à l'estimation des coûts reliés au service d'un préventionniste ainsi que la possibilité d'adhérer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Basques de même que les coûts reliés à cette adhésion.

La MRC des Basques a demandé une évaluation des coûts à la Ville de Trois-Pistoles et est en attente d'une réponse. Par la suite, les maires seront tenus au courant des résultats obtenus afin de prendre une décision.

2019-09-11-6.2

6.2 Demande d'appui de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques soutienne la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

ADOPTÉE

2019-09-11-6.3

6.3 Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le MSSS

L'Association pulmonaire du Québec procède au lancement de la Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon et sollicite les villes et municipalités à s'engager à faire connaître cette problématique auprès des citoyens. Des outils de sensibilisation et des documents informatifs sont mis à la disposition des villes et des municipalités à faible coût.

Après discussion, tous sont en accord à ce que cette campagne de sensibilisation constitue une responsabilité municipale et non de la MRC. Donc, c'est à chacune des municipalités de décider si elles en font la promotion ou non.

2019-09-11-6.4

6.4 Demande d'appui de la municipalité de Sainte-Luce pour une demande d'aide financière au FARR relative à une étude du potentiel microclimatique viticole

La municipalité de Sainte-Luce a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Elle sollicite donc l'appui de la MRC des Basques, étant donné que le projet touche le territoire des Basques.

Après discussion, il a déjà été convenu dans une séance antérieure que la MRC des Basques n'appuie pas les projets déposés au FARR. M. Bertin Denis leur fera parvenir une lettre expliquant que la MRC ne peut être juge et partie dans ce dossier, puisque le préfet siège au comité décisionnel dudit fonds.

2019-09-11-7

7. DIVERS

2019-09-11-7.1

7.1 Séance du Comité administratif du 9 octobre 2019

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que la séance du Comité administratif de la MRC des Basques prévue le 9 octobre 2019 soit annulée.

ADOPTÉE

2019-09-11-7.2

7.2 Tour Telus : Rencontre avec M. Schneider Jean

Considérant que le Comité administratif de la MRC des Basques a réitéré son appui à Telus pour le projet de construction d'une tour au Parc du Mont St-Mathieu sur le lot 5 591 986 par résolution lors de la séance du 12 juin dernier et demandait de considérer les résolutions passées comme étant toujours en vigueur, une rencontre doit être fixée avec le représentant, M. Schneider Jean, et le comité technologique et de communication pour la suite du projet. Les membres seront contactés pour la confirmation de la date de la rencontre.

2019-09-11-7.3

7.3 Demande de subvention au député M. Denis Tardif

À la séance du Comité administratif de la MRC des Basques qui a eu lieu le 8 mai 2019, les maires ont adopté une résolution demandant au ministre M. Denis Tardif ainsi qu'à la ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Mme Marie-Ève Proulx, un financement de 15 000 \$ pour établir et réaliser une étude sur les services manquants au niveau du réseau cellulaire, de l'Internet haute vitesse et du courant triphasique afin de trouver des solutions pour y remédier.

Le Cabinet du premier ministre a fait parvenir sa réponse en juin dernier disant qu'il était impossible de répondre favorablement à la requête de la MRC. La demande adressée par la MRC n'a vraisemblablement pas été assez documentée.

2019-09-11-8

8. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 30 À SAINTE-RITA

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 25 septembre 2019 à 19 h 30 à Sainte-Rita.

2019-09-11-9

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.